



C.P. 2703 (A-9) Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6  
867-667-8683 1-866-668-8683 Télécopieur : 867-393-6977  
[electionsyukon.ca/fr](http://electionsyukon.ca/fr) [info@electionsyukon.ca](mailto:info@electionsyukon.ca)

Le 28 février 2023

## COMMUNIQUÉ

### RÉSULTATS OFFICIELS DU VOTE RÉFÉRENDAIRE

La période de vote référendaire a pris fin le lundi 27 février 2023 à 20 h dans les quatre zones de fréquentation scolaire dont la résolution ou la pétition a été acceptée par la ministre de l'Éducation. En tout, 256 électeurs ont voté lors du référendum. Les résultats officiels sont reproduits ci-dessous.

Les écoles suivantes ont atteint le seuil requis pour intégrer la Commission scolaire des Premières Nations. Sous réserve de l'approbation officielle de la ministre de l'Éducation et des conseillers scolaires des Premières Nations, ces écoles feront partie de la Commission scolaire des Premières Nations dès le début de l'année scolaire 2023-2024.

ÉCOLE	COLLECTIVITÉ
École Eliza-Van-Bibber	Pelly Crossing
École Ghùch-Tlâ	Carcross
École Kluane Lake	Destruction Bay

L'école suivante n'a pas atteint le seuil requis pour intégrer la Commission scolaire des Premières Nations. Cette école continuera d'être administrée par le ministère de l'Éducation, avec le soutien d'un conseil scolaire. L'élection des membres du conseil scolaire aura lieu au printemps 2024.

ÉCOLE	COLLECTIVITÉ
École Del-Van-Gorder	Faro

Le recensement officiel des votes a eu lieu le mardi 28 février 2023 dans les bureaux d'Élections Yukon. Vous trouverez ci-joint le résumé des résultats officiels.

Pour en savoir plus, consultez [ElectionsYukon.ca](http://ElectionsYukon.ca) ou communiquez avec

**Colleen Madore** Élections Yukon  
867-667-8940

Directrice générale adjointe des élections  
[colleen.madore@electionsyukon.ca](mailto:colleen.madore@electionsyukon.ca)

## RÉSULTATS OFFICIELS DU RÉFÉRENDUM DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES NATIONS

Nom de l'école/ Collectivité	Total des votes exprimés <sup>1</sup>				Nombre de votes en faveur requis pour intégrer la CSPN <sup>3</sup>	Résultat officiel
	Oui	Non	Rejetés <sup>2</sup>	Total		
École Del-Van-Gorder Faro	38	64	0	102	52	Seuil non atteint
École Eliza-Van-Bibber Pelly Crossing	80	4	0	84	43	Seuil atteint
École Ghùch-Tlâ Carcross	34	13	0	47	25	Seuil atteint
École Kluane Lake Destruction Bay	20	3	0	23	13	Seuil atteint
<b>RÉSUMÉ</b>	<b>172</b>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>256</b>		

### Notes sur la communication non officielle des résultats

1. Afin de protéger le secret du scrutin, le total des votes exprimés sur place auprès de l'agent référendaire, par la poste ou aux bureaux d'Élections Yukon, ou déposés dans une boîte de dépôt sécurisée est combiné.
2. Regroupe les enveloppes-certificats et les bulletins de vote rejetés. Une enveloppe-certificate peut avoir été rejetée si elle n'était pas dûment remplie. Les bulletins de vote peuvent avoir été rejetés s'ils n'étaient pas correctement cochés. Aucun bulletin de vote n'a été rejeté.
3. La ministre peut intégrer un conseil scolaire à la commission scolaire si au moins 50 % plus 1 des votes valides retournés sont favorables à l'intégration. Un minimum de trois votes est requis. La formule pour calculer le seuil est le nombre de votes valides multiplié par 50 % plus 1 (arrondi au chiffre supérieur).  
Exemples :

Votes valides	Calcul	Nombre de votes en faveur requis pour intégrer la CSPN (arrondis)
1	$= (1 \times 50 \%) + 1$ $= 0,5 + 1$ $= 1,5$	<i>Seuil non atteint</i>
7	$= (7 \times 50 \%) + 1$ $= 3,5 + 1$ $= 4,5$	5 votes en faveur requis
50	$= (50 \times 50 \%)$ $= 25 + 1$ $= 26$	26 votes en faveur requis
100	$= (100 \times 50 \%)$ $= 50 + 1$ $= 51$	51 votes en faveur requis